Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID: 062-216201814-20240910-D66 2024-DE

COMMUNE DE BUCQUOY

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

CANTON DE BAPAUME

DELIBERATION

N°66/2024

Objet:

Redevance domaine public/ TEREOS (VC n°5)

Certifié exécutoire par la Maire, le

M

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 septembre, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 06 septembre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

<u>Etaient présents</u>: Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Dorothée LEFEBVRE, Muriel POLLART, Clément BACRO, Laury FLIPPE, Eugène DELAMBRE, Véronique HERMANT, Bruno VIENNE, Laurent DHE.

Absents: Daisy LAINE, Angélique BARBIER.

Absent excusé : Sylvie COUSIN

Procuration:

Sylvie COUSIN donne procuration à Laury FLIPPE

Secrétaire: Véronique HERMANT

La séance ouverte, Madame BARBIER rappelle l'arrêté de voirie n°226/99 et la délibération n°98/1998 fixant le montant de la redevance pour la voie communale n°5.

Après discussion, le conseil municipal décide la reconduction de cet arrêté de permission de voirie pour une durée de cinq ans avec une date d'effet fixée au 01/01/2024.

Cette redevance est fixée à seize euros et seize centimes (16,16€) par an

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire, Anne-Marie BARBIER